African Union

COMPACT CAMEROUN POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE





Executive Summary

1. Stratégie

La finalité explicite de la stratégie de transformation agricole et alimentaire est de poursuivre dans les dix régions du Cameroun, réparties en cinq zones agroécologiques, l'effort d'accroissement de la production des spéculations présentant des déficits importants dans la demande et l'offre. Cet effort sera réalisé par une transformation agro-industrielle afin de développer les chaînes de valeur et réduire la pauvreté dans les zones rurales cultivées. La Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) 2020-2030 vise à faire du Cameroun le grenier de l'Afrique centrale. La vision est celle d'un secteur rural « important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents et des richesses pour la demande intérieure et pour exporter, qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable ».

La Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 (SND30) s'appuie sur les quatre piliers principaux suivants :

- La transformation structurelle de l'économie nationale : développement des industries et des services, de la productivité et de la production agricoles, des infrastructures productives, intégration régionale et facilitation des échanges, dynamisation du secteur privé, transformation du système financier.
- Le développement du capital humain et du bien-être.
- La promotion de l'emploi et de l'insertion économique.
- La gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État.

L'objectif du gouvernement est d'atteindre le niveau d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en accroissant le revenu national brut par habitant. Il est attendu une baisse de l'incidence de la pauvreté de 37,5% (2014) à 12,2% à l'horizon 2030. Dans ce cadre, la SDSR 2020-2030 projette d'accroître la proportion d'emplois créés dans le secteur rural, de 22,2% en 2020 à 24,2% d'ici à 2030, et vise à combler le déficit budgétaire lié à l'importation de produits alimentaires, à garantir l'autosuffisance alimentaire et l'exportation croissante des produits selon les opportunités offertes, et à accroître les revenus de tous les acteurs impliqués dans les chaînes de valeur spécifiques.

Pour y parvenir, un accent particulier sera mis sur le développement d'une agriculture plus intensive et plus durable dans les filières porteuses de croissance et créatrices d'emplois pour soutenir le développement de l'agro-industrie : le riz, le maïs, l'huile de palme pour ce qui est de l'agriculture ; le lait et le poisson pour le secteur de l'élevage et de la pêche. Le soja et les maraîchers (tomate et oignon) complèteront ces spéculations pour leur impact nutritionnel significatif et leur rôle majeur dans la ceinture alimentaire entourant les zones urbaines.

Le gouvernement propose, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le secteur privé, d'atteindre une croissance économique proche de deux chiffres et un seuil de 25% comme part de production manufacturière dans le PIB.

Le Pacte pour l'alimentation et l'agriculture du Cameroun s'inscrit dans le cadre de cette démarche stratégique. Sept critères ont guidé le choix des chaînes de valeur à promouvoir dans ce Pacte. Ces critères concernent la contribution de chaque culture

: i) au produit intérieur brut ; ii) à la productivité et à la croissance agricole ; iii) à la valeur ajoutée agricole ; iv) à la sécurité alimentaire et à l'état nutritionnel des populations ; v) à l'insertion du Cameroun dans le commerce régional et international ; vi) à la création d'emplois et l'amélioration des revenus des actifs agricoles ; viii) au développement inclusif, durable et équilibré du territoire national.

Pour les filières végétales, les niveaux de production des cultures évolueront de la manière suivante :

- Maïs : de 2 215 795 tonnes à 8 000 000 tonnes en 2030.
- Riz : de 270 000 tonnes à 750 000 tonnes en 2030.
- Huile de palme : de 370 000 tonnes à 800 000 tonnes en 2030.

Concernant les filières à impact nutritionnel significatif, les rendements évolueront de la manière suivante :

- Soja : de 1,2 à 1,5 tonne par hectare (de 21 000 tonnes actuellement à 75 000 tonnes projetées en 2030).

Pour les filières du lait et du poisson, les niveaux de rendement évolueront de la manière suivante :

- Lait : de trois litres par vache par jour à vingt litres en 2030 (de 270 000 tonnes à 709 198 tonnes).
- Poisson : de 100 alevins à 150 alevins par m2 en 2030 pour l'élevage en bac hors sol, et de 100 alevins à 125 alevins par m2 pour l'élevage en cage flottante en 2030 (de 10 000 tonnes à 50 000 tonnes).



Table of Content

1.	IIntroduction et état des lieux	1
2.	Plans nationaux d'investissement agricole et progrès réalisés à ce jour	6
3.	Combler le déficit : que faire ?	10
4.	Déclaration du gouvernement et des partenaires	20
5.	Résultats	22



1

Introduction et état des lieux

Introduction

Le Cameroun, pays d'Afrique centrale situé au fond du golfe de Guinée, est peuplé d'environ 27 millions d'habitants pour une superficie de 475 442 km . Il bénéficie sur son territoire de presque tous les écosystèmes tropicaux naturels et, pour cette raison, a souvent été qualifié à juste titre d'« Afrique en miniature ». La population, jeune et relativement qualifiée, est constituée d'une mosaïque de plus de 240 groupes ethniques et croît à un rythme relativement élevé. Elle habite, pour moitié, dans les zones rurales, d'où proviennent environ 60% de la production agricole et, pour autre moitié, dans les zones urbaines.

L'agriculture y est considérée comme l'un des moteurs de l'économie nationale car elle contribue à environ 21% de son produit intérieur brut (PIB), et le pays comme le grenier de l'Afrique centrale. Les forêts couvrent une superficie d'environ 22 millions d'hectares (46% du territoire) et le pays regorge d'une biodiversité riche et abondante qui le classe, sur ce plan, au deuxième rang dans le Bassin du Congo.

L'agriculture camerounaise est de plus en plus tournée vers la commercialisation ainsi que vers une agriculture de plantations orientée vers le marché national et/ou international. Les productions animales et halieutiques intègrent un paradigme similaire, avec, au cours des dernières années, des systèmes de plus en plus intensifs avoisinant les approches extensives et semi-intensives traditionnelles. De nombreux produits forestiers non ligneux (PFNL) contribuent à la sécurité alimentaire et à l'approvisionnement des populations en énergie, et constituent des matières premières pour la pharmacopée traditionnelle, l'industrie pharmaceutique, la construction et la décoration.

Les initiatives du gouvernement camerounais s'inscrivent dans l'objectif global de politique économique sur la période 2021-2023 et visent à replacer le pays sur le sentier de l'émergence en jugulant les effets néfastes de la pandémie de Covid-19. Une vue d'ensemble de l'économie en 2021 montre que le redémarrage économique post-Covid a été beaucoup plus rapide qu'anticipé et que la croissance du PIB, de 3,5%, est très loin devant celle de 2020 (0,5%). L'effet de rattrapage en 2021 a été porté par des mesures volontaristes inscrites dans le Compte d'Affectation Spécial (CAS)-Covid-19 ainsi que par les incitations de la loi de finances pour l'encouragement à la réduction de la dépendance à l'égard des importations et à la promotion des exportations.

Évolution récente du secteur agricole

En ce qui concerne le secteur primaire, on relève que le taux de croissance du PIB a évolué d'environ 4,1% entre 2020 et 2021 (figure 1). Cette hausse est attribuable principalement à deux sous-secteurs : i) l'agriculture industrielle d'exportation, et ii) la sylviculture et l'exploitation forestière qui ont progressé respectivement de 6% et 8,3% entre 2020 et 2021. En revanche, on note une faible progression du sous-secteur « élevage, chasse et pêche », qui n'a progressé que de 1,9%.

Figure 1: ventilation du PIB 2021 du secteur primaire (base 2016) par sous-secteur (mds de FCFA)

Secteur	
Secteur primaire	2 958,6
Agriculture vivrière	1 163,8
Agriculture industrielle et d'exportation	467,8
Élevage, chasse et pêche	614,2
Sylviculture et exploitation forestière	705,9

Source : INS

Selon le rapport 2021 de mise en œuvre de la Stratégie de développement du secteur rural et du Plan national d'investissement agricole, le taux de croissance économique s'est établi à 3,5% en 2021, contre 0,5% en 2020, et 3,7% en 2019 du fait de la crise sanitaire du Covid-19. Ce rebondissement s'explique par la remontée de la demande mondiale des produits exportés camerounais en raison de la réouverture progressive des frontières et du dynamisme de la demande intérieure. Dans le secteur non pétrolier, la reprise de la demande chez les partenaires commerciaux a favorisé des activités dans les branches tournées vers l'exportation comme l'agriculture d'exportation, la sylviculture et l'exploitation forestière. Les projections tablent sur 4,4% de croissance en 2022 avec une estimation à 4,7% pour le secteur non pétrolier, contre 1,8% pour le secteur pétrolier.

Impact de l'offre et de la demande agricoles sur la balance commerciale

S'agissant de la contribution du secteur agricole à la balance commerciale, il a été observé, sur la période 2017-2021, une aggravation du déficit du solde de la balance commerciale, passé de 1 172,3 à 1 479 milliards de FCFA.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que ce déficit concerne également les biens de consommation courante pour lequel le pays dispose d'un réel potentiel et essaie, autant que possible, de le faire valoir à travers ses nombreuses interventions dans le secteur rural. À titre d'exemple, le riz ; le froment (blé), le méteil et les céréales font partie des dix produits les plus importés, avec un poids respectif dans les importations en 2021 de 5,4%, 4,7% et 9,4%.

Sur la période 2017-2021, les produits et les intrants, que sont le riz, les céréales, le blé et le méteil, les poissons de mer congelés, les insecticides, fongicides et herbicides, et les engrais pèsent pour environ 25% des importations alors que le Cameroun dispose d'un potentiel de production conséquent permettant de combler la demande intérieure.

Bien que le solde de la balance commerciale soit globalement déficitaire, il convient de noter que cette évolution est contrastée lorsqu'on considère certains produits du secteur agricole qui se sont bien comportés du point de vue des exportations, comme le montre la figure 2 ci-dessous.

Figure 2 : évolution de quelques produits dans les exportations (en millions de FCFA)
Source : MINFI

Produits/Années	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021 (%)
Banane (y compris le plantain)	24 300	25 048	28 820	15
Cacao brut en fève	288 862	246 609	269 378	9,2
Caoutchouc	23 733	22 225	43 598	96,2
Bois et ouvrages en bois	279 935	253 736	406 112	60,1
Coton brut	130 021	113 397	141 877	25,1

Impact de l'offre et de la demande agricoles sur la réduction de la pauvreté et le niveau de l'emploi

Dans la Stratégie de transformation structurelle de l'économie camerounaise, le secteur rural est appelé à se moderniser afin de parvenir à un niveau de performance suffisant pour avoir un effet positif sur la réduction de la pauvreté et sur la création d'emplois décents supplémentaires en milieu rural.

En attendant la prochaine enquête sur les conditions de vie des ménages (ECAM), celle conduite en 2014 indique que l'incidence de la pauvreté a reculé de façon significative en milieu urbain, passant de 12,2% en 2007 à 8,9% en 2014 alors qu'elle a connu une aggravation en milieu rural, progressant de 55,7% à 56,8% sur la même période.

L'analyse de la pauvreté selon les groupes socioéconomiques montre également que les agriculteurs de subsistance constituent le groupe le plus exposé à la précarité et contribuent à 66,1% à la pauvreté nationale. Par ailleurs, l'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu rural (9 pauvres sur 10) qu'en milieu urbain. En termes de pauvreté non monétaire, il ressort qu'en milieu rural, 38,6% des ménages appartiennent au quintile de bien-être économique le plus bas et 34,2% au quintile moyen ; seuls 2,3% appartiennent au quintile de bien-être économique le plus élevé (MINSANTE, 2018). Par ailleurs, dans le cadre de la SDSR/PNIA 2020-2030, le gouvernement projette d'accroître la proportion d'emplois créés dans le secteur rural de 22,20% (2020) à 24,20% d'ici à 2030. Selon la note de conjoncture du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (Observatoire national de l'emploi), 358 247 emplois ont été créés en 2021, soit 28 000 emplois de plus qu'en 2020 (330 903 emplois).

Le secteur primaire a le plus recruté avec une proportion de 48,40%, contre 37,80% pour le secteur tertiaire et 13,80% pour le secteur secondaire. Parmi les emplois crées, 64,2% proviennent des projets et programmes du Budget d'investissement public et 22,7% des entreprises du secteur moderne. Cependant, on observe que la propension de la population rurale jeune à se diriger vers certaines activités relativement rentables, à l'instar de l'extraction minière artisanale ou du transport de personnes à moto, ainsi que l'exode rural croissant ont considérablement réduit la main d'œuvre agricole, avec une incidence sur l'activité et les emplois agricoles dans la plupart des bassins de production.

Face à cette tendance à la ruralisation de la pauvreté, le pays s'est fixé pour objectif d'atteindre le stade de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en accroissant le revenu national brut (RNB) par habitant, ce qui aura pour effet un recul de l'incidence de la pauvreté, pour laquelle une baisse de 12,2% en 2030 est anticipée par rapport à son niveau de référence de 2014 (37,5%), soit une cible escomptée de 25,3% (MINEPAT, 2020).

Situation alimentaire actuelle

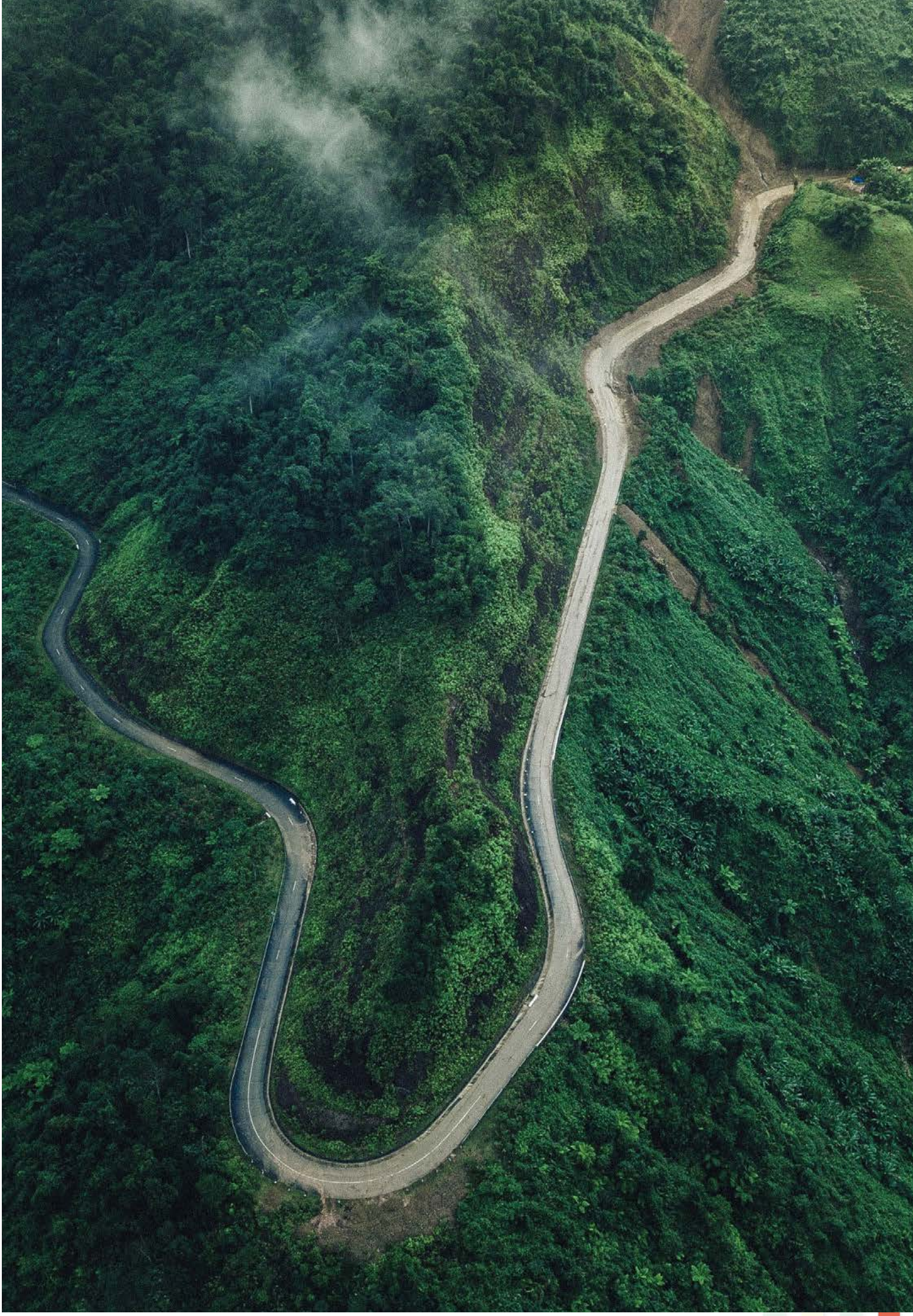
Le Cameroun se distingue par une volonté politique affichée en matière d'autosuffisance alimentaire et de mise en place d'un dispositif institutionnel particulièrement efficace sur le suivi et l'analyse de la situation alimentaire. Une coordination nationale a été mise en place à cet effet avec l'ensemble des partenaires concernés, et une analyse périodique est fournie dans ce cadre par le biais d'un cadre harmonisé (CH) d'identification des zones à risque et d'analyse des populations en insécurité alimentaire. Un projet spécifique est dédié à cette problématique : le Projet national de veille et de renforcement de la sécurité alimentaire (PNVRSA).

Cependant, les données récentes montrent que plus de 6,7 millions de personnes, soit 24,9% des habitants, sont sous pression alimentaire. Ce contexte est aggravé par les perturbations relevées au cours de la campagne agricole de 2022, marquée de façon significative par des aléas climatiques divers (inondations) dans les régions septentrionales et l'absence de pluie en zone méridionale. Ainsi, 17 471 hectares de terres ont été détruits, affectant 27 000 producteurs dans l'extrême nord, alors que dans le même temps 19 000 hectares de terres agricoles ont été inondées dans les départements de la Bénoué et le Mayo Rey. À cette conjoncture défavorable, s'est ajoutée la hausse des prix des engrais (urée de 18 000 à 45 000 FCFA, et de 15 000 à 40 000 pour le NPK sur la période 2021-2022). De début janvier au 10 mars 2022, la production de volailles a baissé de 31% à 8 055 tonnes (contre 11 705 tonnes) en raison du prix élevé des intrants.

La campagne agropastorale 2021-2022 a été affectée négativement par la flambée des prix des intrants agricoles (engrais et produits phytosanitaires principalement), par les inondations dans les régions de l'extrême nord et du nord, par les feux de brousse, les attaques des chenilles défoliatrices et l'insécurité civile dans le nord-ouest et le sud-ouest (NOSO).

Ces chocs ont entraîné des baisses de rendement de la production agricole dans les localités touchées. Les prix du riz et du blé ont augmenté de 10 à 15% respectivement, l'huile végétale raffinée et l'huile de palme produite localement ont aussi connu une hausse de 15%. Par ailleurs, les prix du bétail et des produits halieutiques ont connu une hausse dans les grands centres de consommation comme Yaoundé et Douala.

Malgré les nouvelles récoltes, les prix n'ont pas fléchi. Cette situation affecte négativement la reconstitution des stocks nationaux et le pouvoir d'achat des ménages. Les prix des céréales vont continuer de s'apprécier (si l'on se trouve en soudure ou non) selon le zonage agroécologique du pays, malgré la relative disponibilité des stocks de denrées alimentaires par rapport à la moyenne quinquennale. Certains marchés ne seront pas faciles d'accès en période projetée (mi-2023) en raison des probables inondations, de l'insécurité continue dans le NOSO et de certaines pistes rurales impraticables dans la partie méridionale.





2

Plans nationaux d'investissement agricole et progrès réalisés à ce jour

National Agriculture Investment Plans and progress to date

La situation alimentaire et agricole de la République du Cameroun révèle la prédominance de facteurs structurels majeurs qui limitent la pleine utilisation du potentiel biophysique unique du pays. Ces contraintes, identifiées dans les documents de stratégie et de politique élaborés, s'articulent autour de la nécessité de :

- Soutenir et consolider l'effort d'accroissement de la production des spéculations présentant des déficits importants en termes de demande et cultivés dans les dix régions du pays réparties en 15 grands bassins.
- Combler le déficit budgétaire lié à l'importation de produits alimentaires.
- Garantir l'autosuffisance alimentaire et l'exportation croissante des produits selon les opportunités offertes.
- Accroître les revenus de tous les acteurs impliqués dans les chaînes de valeur spécifiques (principaux bassins de production répartis dans les régions du centre, de l'est, du littoral, du nord-ouest, du sud-ouest et du sud).

Malgré des performances relativement bonnes dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques, l'impact du secteur agricole sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales reste insuffisant, et le taux de pauvreté en milieu rural (56,8%) reste significativement supérieur à la moyenne nationale (37,5%). Il ressort qu'environ 22% des ménages ruraux souffrent d'insécurité alimentaire, contre 10,5% des ménages urbains.

Finalités et axes majeurs de la Stratégie de transformation et du Plan national d'investissement agricole
Le Cameroun, dans sa « Vision 2035 », envisage d'être « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 ». Par cette vision volontariste, le pays se propose entre autres : (i) d'atteindre une croissance économique proche de deux chiffres ; (ii) d'atteindre le seuil de 25 % de part de la production manufacturière dans le PIB.

Pour atteindre ces objectifs, la SND30 va s'appuyer sur quatre principaux piliers à savoir :

- La transformation structurelle de l'économie nationale (développement des industries et des services, développement de la productivité et de la production agricole, développement des infrastructures productives, intégration régionale et facilitation des échanges, dynamisation du secteur privé, transformation du système financier).
- Le développement du capital humain et du bien-être.
- La promotion de l'emploi et de l'insertion économique.
- La gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État.

Pour contribuer à cette émergence, le gouvernement a élaboré la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) 2020-2030, qui assigne au secteur rural la mission de faire du Cameroun le grenier de l'Afrique centrale. La SDSR/PNIA ambitionne de contribuer à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales. La Vision 2035 est celle d'un secteur rural « important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents, des richesses pour la demande intérieure et pour l'exportation, qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement

durable ». Le concept de l'agriculture de deuxième génération «sous-entend le développement des exploitations agricoles familiales et les exploitations de moyenne et grande importance.

Le gouvernement a ainsi défini les finalités majeures de la Stratégie et du Plan national en matière de développement agricole, avec un accent particulier sur le développement d'une agriculture plus intensive et plus durable dans les filières porteuses de croissance et créatrices d'emplois. Ces filières prioritaires soutiendront le développement de l'agro-industrie (riz, maïs, huile de palme pour ce qui est de l'agriculture, et lait et poisson pour le secteur de l'élevage et de la pêche). Ces spéculations garantiront l'autosuffisance alimentaire, assureront une qualité nutritionnelle plus améliorée et réduiront la dépendance alimentaire, tout en étant des produits majeurs d'exportation en devises.

L'essentiel de l'accroissement des productions sera obtenu par une progression significative des rendements moyens des différentes spéculations, plutôt que par l'extension des superficies cultivées. Ce gain de productivité résultera des effets combinés de l'amélioration des variétés, d'une meilleure efficacité du dispositif de subventions agricoles (intrants et équipements), d'un meilleur contrôle des ravageurs de cultures, d'un dispositif de vulgarisation et d'appui en conseil performant (partenariat mettant chercheurs-vulgarisateurs et producteurs au même niveau, prenant le pas sur l'approche descendante classique), d'une véritable stratégie de gestion durable de la fertilité des sols, d'une meilleure maîtrise de l'eau, impliquant des investissements massifs dans les aménagements agricoles. La performance des filières sera également soutenue pour la mise en place d'une mécanisation adaptée, avec des équipements d'entretien facile, par le désenclavement concerté des bassins de production et par la mise en œuvre à grande échelle de mesures d'adaptation au changement climatique.





3

Combler le déficit : que faire ?

Combler le déficit : que faire ?

Sur la base des diagnostics effectués inclus à la Stratégie de développement national (SDN), à la Stratégie de développement du secteur rural (SDNR) et au Programme national d'investissement agricole (PNIA 2020-2030), le gouvernement a porté son attention sur trois spéculations majeures –maïs, riz et huile de palme-, dont l'accroissement de l'offre permet d'atteindre les objectifs majeurs de politique agricole et de transformation de l'agriculture.

Les raisons qui en justifient le choix sont les suivantes : i) la portée économique et sociale importante de ces cultures, qui ont l'avantage d'être cultivées sur tout le territoire par une proportion significative de producteurs ; ii) leur contribution majeure dans le processus de développement des industries de transformation ; iii) le potentiel des chaînes de valeur spécifiques, leur impact sur les comptes macroéconomiques et financiers (déficit budgétaire en termes de réduction des importations et de distribution des revenus) ; iv) les opportunités offertes aux exportations régionales, voire continentales ; v) leur apport calorique en termes de qualité nutritionnelle.

L'importance stratégique de ces trois cultures (maïs, riz et huile de palme), les filières laitière et halieutique et celle du soja, leurs contraintes et les actions proposées par le gouvernement pour combler le déficit en la matière et lever les contraintes observées sont détaillées ci-dessous. Les résultats obtenus pour les spéculations et filières retenues dans ce Pacte ainsi que les résultats escomptés de la Stratégie de transformation agricole à l'horizon 2030 sont, en outre, présentés en annexe 1 du présent document.

Le maïs

Le maïs, consommé par deux Camerounais sur trois, soit environ 18 millions de personnes, représente la première céréale cultivée et consommée dans le pays, devant le riz, le blé et le sorgho. Cette filière occupe plus de six millions d'actifs agricoles (soit 68% du total des producteurs nationaux), correspondant à environ 1 439 715 ménages agricoles, et constitue la principale source de revenus pour les petits exploitants camerounais, dont près de 80 % de femmes. C'est aussi le premier ingrédient dans la fabrication d'aliments pour le bétail et la matière première pour les industries agro-alimentaire et brassicole.

Par conséquent, cette filière constitue une culture hautement stratégique pour le pays, notamment dans la perspective de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, de la réduction de la pauvreté et de la transformation agro-industrielle. Le maïs, qui est produit dans les dix régions du Cameroun, représente 11,46% de la production agricole. La production moyenne sur les cinq dernières années est de 2 215 795 tonnes pour des superficies actuellement exploitées de 1 184 453 hectares.

Deux variétés génétiques sont cultivées: le composite, plus répandu, utilisé pour la production et la consommation des ménages, et l'hybride, particulièrement prisé par les moyens et grands producteurs et les industries, notamment de boissons. Les importations de maïs sur la période 2017- 2019 ont été de 74 358 tonnes, représentant une enveloppe globale d'environ 11,7 milliards de FCFA. Le déficit structurel de maïs est évalué à 450 000 tonnes en 2019 pour une production moyenne estimée à 2 200 000 tonnes. Les produits issus de cette spéculation, qui font l'objet d'importations, sont la graine de maïs séchée, la farine de maïs et le gritz.

La demande potentielle de maïs -en forte croissance- est estimée à quatre millions de tonnes en 2025 et huit millions de tonnes en 2030. Cette hausse s'explique par : (i) l'intensification de l'élevage d'animaux monogastriques pour le développement des filières porcine et avicole ; (ii) l'accroissement de la population humaine ; (iii) l'augmentation de la production des industries brassicoles ; (iv) l'amélioration des voies de communication dans la sous-région qui s'accompagne d'exportations d'environ 50 000 tonnes par an vers les pays voisins, et d'autres non quantifiées vers le Nigéria en raison de leur caractère informel ou frauduleux. En exploitant les avantages comparatifs du pays (potentiel hydraulique, diversité agroécologique), la culture du maïs peut se faire sur plus de deux campagnes par an.

Contraintes identifiées et actions proposées par le gouvernement pour lever les déficits

Les contraintes identifiées, qui limitent le volume de production et agissent sur le niveau de la productivité, sont les suivantes : la faible accessibilité aux semences améliorées ; l'insuffisance des semences de prébase et de base ; le coût élevé des engrais et pesticides ; la faible mécanisation des segments de la chaîne de valeur ; le niveau des pertes post-récoltes élevées de 10% à 30% ; la perte en champ due à la chenille légionnaire ; l'enclavement des bassins de production ; l'insuffisance des infrastructures de séchage, de stockage et de conditionnement ; les processus de transformation essentiellement artisanaux ; la faible organisation des producteurs et les difficultés d'écoulement de la production.

Conformément aux axes d'intervention retenus dans les documents de stratégie et opérationnels évoqués ci-dessus, le gouvernement a engagé des actions pour réaliser
:

- L'intensification de la production, en agissant sur les rendements et non sur l'extension des superficies.
- L'amélioration de l'encadrement des producteurs.
- L'amélioration de l'accès aux intrants.
- La structuration des producteurs en coopératives.
- Le développement de la chaîne de valeur du maïs, surtout en aval (commercialisation, infrastructures de stockage).
- L'amélioration substantielle de l'accès aux engrais, surtout biologiques.
- La mise en place de mesures incitatives aux investissements dans le domaine agricole (exonération des taxes et droits de douane).

Le riz

Le riz constitue un aliment de base pour les populations camerounaises et occupe la seconde place des céréales les plus consommées après le maïs. L'indice de consommation du riz par an est de 25 kilogrammes par habitant. Au regard de son importance dans les habitudes de consommation et des niveaux d'importation de cette spéculation ces dernières décennies, le riz est considéré par le gouvernement comme une denrée prioritaire consignée dans les cadres nationaux (Stratégie nationale de développement, Stratégie de développement du secteur rural, Plan national d'investissement agricole) et africains (Programme de développement détaillé de l'agriculture africaine) de développement.

Sur la base des diagnostics effectués inclus à la Stratégie de développement national (SDN), à la Stratégie de développement du secteur rural (SDNR) et au Programme national d'investissement agricole (PNIA 2020-2030), le gouvernement a porté

son attention sur trois spéculations majeures –maïs, riz et huile de palme-, dont l'accroissement de l'offre permet d'atteindre les objectifs majeurs de politique agricole et de transformation de l'agriculture.

Les raisons qui en justifient le choix sont les suivantes : i) la portée économique et sociale importante de ces cultures, qui ont l'avantage d'être cultivées sur tout le territoire par une proportion significative de producteurs ; ii) leur contribution majeure dans le processus de développement des industries de transformation ; iii) le potentiel des chaînes de valeur spécifiques, leur impact sur les comptes macroéconomiques et financiers (déficit budgétaire en termes de réduction des importations et de distribution des revenus) ; iv) les opportunités offertes aux exportations régionales, voire continentales ; v) leur apport calorique en termes de qualité nutritionnelle.

L'importance stratégique de ces trois cultures (maïs, riz et huile de palme), les filières laitière et halieutique et celle du soja, leurs contraintes et les actions proposées par le gouvernement pour combler le déficit en la matière et lever les contraintes observées sont détaillées ci-dessous. Les résultats obtenus pour les spéculations et filières retenues dans ce Pacte ainsi que les résultats escomptés de la Stratégie de transformation agricole à l'horizon 2030 sont, en outre, présentés en annexe 1 du présent document.

Le maïs

Le maïs, consommé par deux Camerounais sur trois, soit environ 18 millions de personnes, représente la première céréale cultivée et consommée dans le pays, devant le riz, le blé et le sorgho. Cette filière occupe plus de six millions d'actifs agricoles (soit 68% du total des producteurs nationaux), correspondant à environ 1 439 715 ménages agricoles, et constitue la principale source de revenus pour les petits exploitants camerounais, dont près de 80 % de femmes. C'est aussi le premier ingrédient dans la fabrication d'aliments pour le bétail et la matière première pour les industries agro-alimentaire et brassicole.

Par conséquent, cette filière constitue une culture hautement stratégique pour le pays, notamment dans la perspective de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, de la réduction de la pauvreté et de la transformation agro-industrielle. Le maïs, qui est produit dans les dix régions du Cameroun, représente 11,46% de la production agricole. La production moyenne sur les cinq dernières années est de 2 215 795 tonnes pour des superficies actuellement exploitées de 1 184 453 hectares.

Deux variétés génétiques sont cultivées: le composite, plus répandu, utilisé pour la production et la consommation des ménages, et l'hybride, particulièrement prisé par les moyens et grands producteurs et les industries, notamment de boissons. Les importations de maïs sur la période 2017- 2019 ont été de 74 358 tonnes, représentant une enveloppe globale d'environ 11,7 milliards de FCFA. Le déficit structurel de maïs est évalué à 450 000 tonnes en 2019 pour une production moyenne estimée à 2 200 000 tonnes. Les produits issus de cette spéculation, qui font l'objet d'importations, sont la graine de maïs séchée, la farine de maïs et le gritz.

La demande potentielle de maïs -en forte croissance- est estimée à quatre millions de tonnes en 2025 et huit millions de tonnes en 2030. Cette hausse s'explique par : (i) l'intensification de l'élevage d'animaux monogastriques pour le développement des filières porcine et avicole ; (ii) l'accroissement de la population humaine ; (iii) l'augmentation de la production des industries brassicoles ; (iv) l'amélioration des voies de communication dans la sous-région qui s'accompagne d'exportations d'environ 50 000 tonnes par an vers les pays voisins, et d'autres non quantifiées vers le Nigéria en raison de leur caractère informel ou frauduleux. En exploitant les avantages comparatifs du pays (potentiel hydraulique, diversité agroécologique), la culture du maïs peut se faire sur plus de deux campagnes par an.

Contraintes identifiées et actions proposées par le gouvernement pour lever les déficits

Les contraintes identifiées, qui limitent le volume de production et agissent sur le niveau de la productivité, sont les suivantes : la faible accessibilité aux semences améliorées ; l'insuffisance des semences de prébase et de base ; le coût élevé des engrais et pesticides ; la faible mécanisation des segments de la chaîne de valeur ; le niveau des pertes post-récoltes élevées de 10% à 30% ; la perte en champ due à la chenille légionnaire ; l'enclavement des bassins de production ; l'insuffisance des infrastructures de séchage, de stockage et de conditionnement ; les processus de transformation essentiellement artisanaux ; la faible organisation des producteurs et les difficultés d'écoulement de la production.

Conformément aux axes d'intervention retenus dans les documents de stratégie et opérationnels évoqués ci-dessus, le gouvernement a engagé des actions pour réaliser :

- L'intensification de la production, en agissant sur les rendements et non sur l'extension des superficies.
- L'amélioration de l'encadrement des producteurs.
- L'amélioration de l'accès aux intrants.
- La structuration des producteurs en coopératives.
- Le développement de la chaîne de valeur du maïs, surtout en aval (commercialisation, infrastructures de stockage).
- L'amélioration substantielle de l'accès aux engrais, surtout biologiques.
- La mise en place de mesures incitatives aux investissements dans le domaine agricole (exonération des taxes et droits de douane).

Le riz

Le riz constitue un aliment de base pour les populations camerounaises et occupe la seconde place des céréales les plus consommées après le maïs. L'indice de consommation du riz par an est de 25 kilogrammes par habitant. Au regard de son importance dans les habitudes de consommation et des niveaux d'importation de cette spéculation ces dernières décennies, le riz est considéré par le gouvernement comme une denrée prioritaire consignée dans les cadres nationaux (Stratégie nationale de développement, Stratégie de développement du secteur rural, Plan national d'investissement agricole) et africains (Programme de développement détaillé de l'agriculture africaine) de développement.

Selon les données de l'Institut national de la statistique, le riz représente, au premier semestre de 2021, 5% de l'enveloppe globale des importations du pays à hauteur de 1824 milliards de FCFA, pour 5,07 millions de tonnes de marchandises importées. Sur les trois dernières années, les importations ont été évaluées à 2 047 198 tonnes, pour 536 milliards de francs FCFA. Pour le marché de la CEMAC, la demande, estimée à un peu plus de 1 200 000 tonnes de riz blanchi par an, provient essentiellement des ménages, des restaurants et des hôtels. La production locale couvre à peine le quart de la demande réelle de riz. Toutefois, les efforts du gouvernement, avec la contribution des partenaires techniques et financiers, ont permis de maintenir un niveau de production constant, malgré les effets de la crise Covid-19 et ceux de la guerre en Ukraine.

En 2030, la valeur d'importation cumulée est estimée à 1 500 milliards de francs CFA si aucune action n'est menée dans la filière. Avec la mobilisation de 385 milliards de FCFA de différence évoqué ci-dessus, la valeur de la production cumulée sera évaluée à 1 200 milliards de FCFA, ce qui représente un gain de 300 milliards de FCFA soit 43 milliards de FCFA par an. Le gouvernement ambitionne d'atteindre une production de 450 000 tonnes de riz blanc en 2025 et 750 000 tonnes en 2030. Pour le riz irrigué, 35 000 hectares de terres ont été aménagés à travers cinq projets actuels ; l'objectif étant d'atteindre 60 000 hectares, la différence actuelle s'établit à 15 000 hectares.

Pour le riz pluvial, l'objectif est d'atteindre 200 000 hectares de terres aménagées en quatre ans, soit une différence de 100 000 hectares, à raison de 25 000 hectares d'aménagement par an.

Contraintes identifiées et actions proposées par le gouvernement pour lever les déficits

Les principales contraintes du secteur sont les suivantes : vétusté de l'outil de production entraînant un faible niveau de production ; faible mécanisation le long de la chaîne de valeur ; insuffisante structuration et/ou coopération des acteurs de la filière ; difficultés d'accès au crédit ; faible capacité de transformation du riz paddy en riz blanc ; difficultés d'accès à l'énergie et aux systèmes et méthodes modernes d'irrigation et faible niveau de performance des entreprises publiques de production du riz.

Pour y remédier, le gouvernement met en œuvre un ensemble d'initiatives majeures pour lever ces contraintes. Celles-ci concernent : l'adoption d'une nouvelle Stratégie de développement de la riziculture au Cameroun pour la période 2022-2030, la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet d'appui au développement des filières agricoles pour un montant de 33 milliards de FCFA (64 coopératives de riziculteurs exploitant au total 19 400 hectares) et la poursuite de la mise en œuvre de nombreux projets.

Ces initiatives ont pour objet: l'aménagement de certains bassins rizicoles ; le renforcement des capacités des agriculteurs dans la production rizicole ; l'introduction de nouvelles variétés améliorées de semence ; la mise à disposition des acteurs de la filière de petits équipements agricoles pour le riz (sarcleur, moissonneuse, batteuse, motoculteur, etc) ; l'émergence de nouveaux bassins de production de riz (région du centre, région du sud) ; la réhabilitation des infrastructures et équipements agricoles dans les grands bassins rizicoles ; le soutien à la transformation, à la valorisation des produits dérivés et à la commercialisation du riz.

L'huile de palme

Le secteur de l'huile de palme brute au Cameroun regroupe 232 895 ménages agricoles, soit 11% des producteurs, et reste grandement influencé par l'importante demande des ménages et des unités de seconde transformation (savonneries et raffineries). Le Cameroun demeure l'un des principaux fournisseurs en savon dans la sous-région et en Afrique de l'Est.

Malgré l'existence d'une agro-industrie, qui assure en moyenne 60% de la production nationale (40% pour les plantations villageoises), le Cameroun demeure un pays importateur net d'huile de palme brute, structurellement déficitaire en corps gras. La capacité nationale de production d'huile de palme brute reste très faible (370 000 tonnes) alors que la capacité de transformation s'établit à 1,57 million de tonnes par an. Cette production d'huile occupe une superficie de plus de 170 000 hectares de terres, dont 70 000 hectares de plantations industrielles et 100 000 hectares de plantations villageoises.

D'après les statistiques du Commerce extérieur publiées en avril 2022, le Cameroun a importé 81 281 tonnes en 2021 (contre 58 164 tonnes en 2020), pour une valeur de 52 milliards de FCFA (26 milliards de FCFA en 2020, avec pour principaux fournisseurs l'Indonésie, la Malaisie et le Gabon. Ce secteur de l'huile de palme brute est structuré autour de l'Union des exploitants du palmier à huile du Cameroun (UNEXPALM).

Contraintes identifiées et actions proposées par le gouvernement pour lever les déficits

Les contraintes spécifiques, qui freinent les niveaux de production réalisés, sont les suivantes : le vieillissement du verger industriel et des plantations villageoises ; la

vétusté des usines de production dans l'agro-industrie ; la faible canalisation de la production artisanale vers les unités de transformation industrielles plus performantes ; le rendement-matière très faible ; les coûts élevés des itinéraires techniques préconisés ; le faible encadrement des producteurs villageois ; le faible accès au matériel végétal de qualité, aux intrants agricoles ; l'inorganisation des circuits de distribution des semences et intrants ; la faible capacité de production des semences ; le manque d'entretien des pistes rurales ; la faible performance des unités de transformation artisanale et l'insuffisante concertation entre agro-industrie et producteurs villageois.
Pour lever ces obstacles au développement de cette spéculation, le gouvernement a mis en place un ensemble d'actions à caractère institutionnel afin de promouvoir la production locale d'huile de palme en utilisant les capacités de production disponibles. Ces mesures portent sur la pleine fonctionnalité du Comité de régulation de la filière huile de palme (CRFHP), chargé d'apprécier de façon globale la filière afin de s'assurer de son niveau d'assainissement et des potentialités réelles en matière de production et de transformation des unités industrielles de première et de deuxième transformation. Sur un plan plus technique, il a été lancé les projets suivants : le Projet national de développement du palmier à huile et de l'hévéa (PNDPHH) avec pour objectif d'améliorer de façon durable le niveau de vie des paysans par une augmentation des revenus stables tirés de la production de l'huile de palme ; le Projet d'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière palmier à huile (APROCOM-PH), qui vise à promouvoir le développement de la production et l'utilisation durables du palmier à huile ; le Projet « Oil Palm Adaptive Landscapes » (OPAL), qui vise à améliorer la gestion des paysages producteurs de palmiers à huile au Cameroun.

La filière laitière

Le Cameroun dispose de deux millions d'hectares de pâturage pour permettre le développement de l'élevage bovin laitier. En 2021, la production nationale a atteint 166 132 tonnes de lait, produites dans les régions de l'Adamaoua, du nord, de l'extrême nord, de l'est, du nord-ouest, de l'ouest, du centre et du littoral. La consommation moyenne de lait par habitant est de six litres, et les importations de lait en poudre en 2021 ont atteint 18 359 tonnes, pour un montant de 32 milliards de FCFA. En 2019, l'effectif des bovins est de 9 122 103 têtes (20 % sont des vaches, soit environ deux millions de vaches laitières). Les races locales ont une faible production qui se situe en moyenne entre deux à trois litres de lait par jour.

Contraintes identifiées et actions proposées par le gouvernement pour lever les déficits

Les contraintes majeures, qui réduisent les efforts menés, s'articulent autour des problématiques suivantes : un système d'élevage essentiellement transhumant ; l'insuffisance des unités de transformation du lait; la faible capacité des éleveurs à encadrer des animaux de race ; les difficultés d'accès au crédit ; la vétusté des logements d'animaux ; l'insuffisance des forages à énergie solaire pour l'abreuvement des animaux ; l'insuffisance des moyens de distribution des produits finis et les difficultés d'accès au crédit.

Les actions entreprises par le gouvernement ont porté sur : l'élaboration de la stratégie de l'élevage face aux changements climatiques ; la construction et la mise en fonction de quatre (04) mini-laiteries, d'une capacité de 2 000 litres chacune, dans les régions de l'Adamaoua, du nord et de l'extrême nord, avec le Projet d'appui à la production agricole (PAPA lait) financé par l'Union européenne ; de 2021 à janvier 2023, l'importation de 495 vaches laitières montbéliardes pour améliorer la production laitière à travers le Projet de développement de l'élevage (PRODEL) financé par la Banque mondiale pour un montant de 65 milliards de FCFA ; la production d'un million de doses de semence bovine pour améliorer la production laitière et de viande avec la Deutsche Bank et le « Livestock and Fisheries Development project » (LIFIDEP) II de la Banque islamique de développement.

En 2030, la valeur d'importation cumulée atteindra 1 500 milliards de FCFA si aucune action n'est menée dans la filière. La mise en œuvre des Plans de gestion des ressources pastorales (PGRP) devrait permettre d'inverser la tendance.

Les objectifs spécifiques des PGRP, qui guideront les actions futures, consistent à : (i) accroître la production nationale de poisson en vue de réduire la dépendance du Cameroun aux importations ; (ii) améliorer la balance commerciale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations; (iii) rendre disponible et accessible les produits laitiers et dérivés locaux sur les marchés de manière à réduire significativement les importations de produits laitiers ; (iv) produire plus de viandes et de denrées afin de favoriser la substitution aux produits halieutiques importés; (v) protéger les cheptels et les poissons contre les maladies animales prioritaires afin de rendre disponible en qualité et en quantité les denrées d'origines animale et halieutique ; (vi) mettre en œuvre, avec l'appui de la Banque mondiale, la stratégie d'élevage intelligent face aux changements climatiques, dont l'objectif global est d'accroître durablement les productions animales, tout en prenant en compte les changements climatiques.

La filière halieutique

Au cours de trois dernières années, la production halieutique totale (pêche et aquaculture) oscille autour de 300 000 tonnes, avec des importations évaluées à 129,96 milliards de FCFA en 2019, 137,06 milliards de FCFA en 2020, 135,29 milliards de FCFA en 2021. En 2021, d'après l'Institut national de la statistique, les importations totales de poisson ont représenté, en volume, 3,6% du total des importations et, en valeur, 7% de ce total. Quant à la production aquacole, bien qu'en plein essor, elle situe aux alentours de 10 000 tonnes, soit 4% de la production halieutique totale. Le poisson est produit dans les dix régions du Cameroun. Les plus grands bassins de production sont les zones irriguées par les fleuves et lacs du Cameroun : Lom Pangar, Logone et Chari, Sanaga, Benoué. Pour environ 25 millions d'habitants, la demande en poisson est estimée à 500 000 tonnes par an.

Afin de couvrir ces besoins et maintenir la disponibilité du poisson sur le marché camerounais, l'État a donc recours à des importations dont les montants sont évoqués précédemment. D'après l'Institut national de la statistique, les importations totales de poisson en 2021 se situent à 270 000 tonnes. Pour la période 2021-2030, les ventes de la production halieutique sur le marché national sont estimées à 8 726 milliards de FCFA par la SDSR/PNIA. En considérant les coûts et financements évoqués, cela représente un gain de 387 millions de FCFA par an.
La Stratégie de développement du secteur rural, associé au Plan national d'investissement agricole (SDSR/PNIA 2020-2030) décline comme objectif phare le passage à une production aquacole de 10 000 à 25 000 tonnes en 2025 et à 50 000 tonnes en 2030, avec la contribution du secteur privé et des Collectivités territoriales décentralisées (CTD).

Contraintes identifiées et actions proposées par le gouvernement pour lever les déficits

Les contraintes majeures, qui réduisent les efforts engagés dans le secteur -au nombre de sept-, s'articulent autour des problématiques suivantes : (i) un accès insuffisant aux intrants et matériels de production de qualité et adapté à l'activité ; (ii) les difficultés d'approvisionnement en alevins, en aliments de qualité ; (iii) la faible mécanisation le long de la chaîne de valeur ; (iv) la faible structuration et/ou coopération des acteurs de la filière ; (v) la vétusté de l'outil de production entraînant un faible niveau de production ; (vi) les difficultés d'accès au crédit ; (vii) la faible capacité de transformation du poisson ; (viii) les difficultés d'accès à l'énergie et aux systèmes et méthodes modernes d'adduction d'eau.

Des actions vigoureuses ont été entreprises par le gouvernement de portée à la fois technique et institutionnelle. Ce sont : (i) la défiscalisation à l'importation de certains matériels à usage agricole ; (ii) l'octroi d'avantages fiscaux pour les entreprises du secteur ; l'exonération en phase d'investissement des taxes foncières des propriétés, de la TVA sur l'achat d'intrants et d'équipements, des droits d'enregistrement de mutations de terrain, et des droits d'enregistrement de conventions de prêts destinés au financement des activités ; iii) la dispense en phase d'investissement sur les salaires versés aux ouvriers agricoles saisonniers de charges fiscales et patronales ; (iv) l'exonération en phase d'exploitation pendant cinq (05) ans de la contribution des patentes, de l'acompte et du minimum de perception de l'impôt sur le revenu, et de l'impôt sur le revenu ; (v) au-delà de cinq (05) ans d'exploitation, l'exonération de la contribution des patentes et le paiement d'un prélèvement libératoire au titre de l'impôt sur le revenu au taux de 0,5% du chiffre d'affaires, majoré de 10% au titre des centimes additionnels communaux ; le renforcement des capacités des pisciculteurs dans la production aquacole ; (vi) l'introduction de nouvelles variétés améliorées de géniteurs ; la mise à disposition des acteurs de la filière de petits équipements piscicoles (bacs, épuisettes, etc) ; (vii) l'émergence de nouveaux bassins de production de poisson (région de l'extrême nord et région du sud) ; (viii) la mise en place du Projet de développement des chaînes de valeur « élevage et pisciculture » (PDCVEP) et l'aménagement des infrastructures de commercialisation.

La filière soja

S'agissant de la filière soja, les informations sont contenues dans la fiche signalétique suivante :

Principaux constats	Le Cameroun dispose d'un énorme potentiel tant sur le plan agro-écologique que sur le plan de la disponibilité des ressources, encore sous-exploitées, telles que la terre et la main d'œuvre, pour le développement du secteur agricole. Le soja, par son utilisation dans l'industrie agroalimentaire et l'alimentation animale, occupe une place importante dans la sécurité alimentaire. Sa production est de 21 000 tonnes pour un rendement moyen de 1,2 tonnes par hectares. Cette production est inférieure à la demande nationale. C'est une source de protéines, d'huile comestible et de revenus pour les agriculteurs, du fait de la vente des graines aux sociétés de production d'huile végétale. Le tourteau issu de l'extraction d'huile est une source d'alimentation de qualité pour le bétail. Le soja contribue à améliorer la fertilité des sols et à réduire l'infestation de Striga dans les champs agricoles.
Superficies exploitées	La superficie exploitée des bassins de production du soja est de 17 500 hectares. La culture du soja est essentiellement pratiquée par les petits producteurs. La taille moyenne des exploitations se situe autour d'un hectare. Toutefois, en exploitant les avantages comparatifs du pays (potentiel hydraulique, diversité agro-écologique), la culture du soja est possible sur plus de deux campagnes par an.
Acteurs	Les principaux acteurs de la filière sont : • Projet de développement : Projet d'appui à la production du matériel végétal de qualité (PAPMAV-Q), Projet national d'appui au développement de la culture céréalière et légumineuses à graine (PNADCC-LG), et Projet national de structuration, d'accompagnement des producteurs et de vulgarisation agricole (PROSAPVA) ; • Agro-industrie : SOPROICAM, CAMLAIT, TANTY.
Bassins de production	Le soja est produit principalement dans trois bassins au Cameroun : le centre, l'Adamaoua et le nord.
Production projetée	En 2025, la production estimée sera de 50 000 tonnes, et de 75 000 tonnes en 2030.
Rendements projetés	Le rendement moyen actuel de soja est de 1,2 tonne par hectare. Les rendements projetés sont de 1,3 tonne par hectare en 2025 et 1,5 tonne par hectare en 2030.
Coûts et financement	Les besoins en investissement du soja sont estimés à dix milliards de FCFA à l'horizon 2030 pour un objectif de production de 75 000 tonnes.
Principales contraintes	• Coût élevé des intrants agricoles. • Attaques des ravageurs et maladies. • Difficultés d'accès aux semences de variétés améliorées. • Insuffisance des unités de transformation. • Insuffisance des infrastructures de séchage, stockage et conservation.
Actions entreprises par le gouvernement pour promouvoir la production locale de soja	• Intensification de la production (agir sur les rendements et non l'extension des superficies). • Amélioration de l'encadrement des producteurs. • Amélioration de l'accès aux intrants. • Structuration des producteurs en coopératives. • Développement de la chaîne de valeur soja. • Amélioration substantielle de l'accès aux engrais, surtout biologiques. • Mise en place de mesures incitatives aux investissements dans le domaine agricole (exonération des taxes et droits de douane).



4

Déclaration du gouvernement et des partenaires

Déclaration du gouvernement et des partenaires

- Le gouvernement du Cameroun se réjouit particulièrement de l'initiative du Sommet de Dakar et salue la pertinence et l'opportunité de l'initiative portée par la Banque africaine de développement, avec l'Union africaine et l'ensemble des partenaires engagés dans la transformation agricole.

- Le COMPACT est perçu comme une initiative majeure, salutaire pour accélérer les processus de transformation structurelle des économies africaines et la réussite des initiatives de croissance de la production, d'accroissement des revenus agricoles, de consolidation des chaînes de valeur spécifiques retenues dans ce cadre.



5 Résultats

Résultats obtenus pour les filières retenues au COMPACT

Filières retenues	Production actuelle (tonnes)	Rendement et pertes post-récolte	Écart offre / Demande	Apport calorique et disponibilité	Taux de transformation et contribution à la transformation globale
MAÏS	2.215 795	2 t/ ha 11%	450.000t/an (en 2019)	374 Kcal/pers/ jour contre 488 requis 38kg/pers/an contre 45	26% et 8,5% de transformation globale des produits agricoles
RIZ	270.000	2,23t/ha	450.000 t/ an	304 Kcal/pers/ jour contre 304,5 requis 30,6kg/pers/an contre 45	100%
HUILE DE PALME	370.000	4,5-9t/ha (PV) 12-14t (PI)	40% de la production		100%

Résultats projetés de la Stratégie de transformation agricole (à l'horizon 2030)

Filières retenues	Rendement projetés	Niveaux de production projetés	Taux de transformation et contribution à la transformation globale	Besoins en investissements (mds FCFA)
MAÏS	2,5 t/ha en 2025 et 3 t/ ha en 2030.	8 000 000 t/ an	26% et 8,5% de transformation globale des produits agricoles	376 mds
RIZ	3, 5 t/ha de riz pluvial en plateaux 6,5 t/ha de riz pluvial en bas-fonds 7 t/ha de riz irrigué	750 00 tonnes		742 mds (dont 575 mds en aménagement et 357 déjà mobilisées), soit une différence de 385 milliards de FCFA
HUILE DE PALME		800 000 tonnes		400 mds (environ 200 millions de dollars) pour un objectif de production d'huile de palme en 2030.







COMPACT CAMEROUN POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

